

## FICHE D'INFORMATION LEGALE, DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION (DER).



La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire). Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation.

Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

### L'ENTREPRISE

Que le CIF exerce en nom propre ou dans le cadre d'une société, cette partie résume les aspects administratifs de l'entreprise :

Nom ou dénomination sociale : OPTI PATRIMOINE SARL

Adresse professionnelle ou siège social : 30 avenue Pierre Mendès France 30490 MONTFRIN

SIREN: [502509110...]

NAF/APE : 6831Z

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur Philippe RICHARD pour OPTI PATRIMOINE SARL.

Elles sont conservées pendant 10 ans et sont destinées à l'activité d'OPTI PATRIMOINE SARL.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : OPTI PATRIMOINE SARL, 06 10 91 58 27, [contact@optipatrimoine.net](mailto:contact@optipatrimoine.net).

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

### STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 14004732.

(Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

**CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, N°E003913 enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org);

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

**IAS (Intermédiaire en Assurance)** : catégorie courtier et type d'intermédiaire<sup>1</sup> : B

Le cabinet fournit une recommandation personnalisée de niveau 2 au sens de la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA).

**IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements)** : catégorie d'intermédiaire : mandataire à titre /non exclusif.

**Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers : Courtier.**

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)

Il est par ailleurs :

**Démarcheur bancaire ou financier** : propose un service de conseil

Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.

**Agent immobilier** : Carte T CPI 1310 2018 000 025 047 (sans détention de fonds), délivrée par la CCI du Gard le 7/01/2021.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA

Numéros de polices: 114240090, Adhérent: 229081.

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
<b>Responsabilité Civile Professionnelle :</b>	1 000 000	2 000 000	800 000	
<b>Garantie financière :</b>		115 000	115 000	110 000

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) ou [www.anacofi-cif.fr](http://www.anacofi-cif.fr).

**LISTE DES PARTENAIRES/ PRINCIPAUX PARTENAIRES<sup>2</sup>: COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS (Promoteurs)**

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
CERENICIMO	Immobilier, défiscalisation	Agent Immobilier	Commission
DOMITYS INVEST	Immobilier, défiscalisation	Agent Immobilier	Commission
COGEDIM	Immobilier, défiscalisation	Agent Immobilier	Commission
VINCI IMMOBILIER	Immobilier, défiscalisation	Agent Immobilier	Commission
PERL	Immobilier, défiscalisation	Agent Immobilier	Commission
PRIMONIAL REIM	SCPI	Agent Immobilier	Commission
VOISIN ATLAND	SCPI	Agent Immobilier	Commission
LA FRANCAISE	SCPI	Agent Immobilier	Commission
PAREF GESTION	SCPI	Agent Immobilier	Commission
SOGENIAL	SCPI	Agent Immobilier	Commission
ADVENIS	SCPI	Agent Immobilier	Commission
CORUM	SCPI	Agent Immobilier	Commission
ODDO-BHF	Assurance-vie, PER, Compte titres, PEA	IAS, CIF	Commission
PRIMONIAL REIM	Assurance-vie, PER, Compte titres, PEA	IAS, CIF	Commission

<sup>2</sup> Voir notice

SWISSLIFE	Assurance-vie, PER, Compte titres, PEA	IAS, CIF	Commission
APLUS FINANCE	FCPI,FIP,FCPR	CIF	Commission
123 IM	FCPI,FIP,FCPR	CIF	Commission
EXTENDAM	FCPI,FIP,FCPR	CIF	Commission
France VALLEY	FCPI,FIP,FCPR, GFF, GFV	CIF	Commission
KEYS REIM	FCPI,FIP,FCPR	CIF	Commission
MATACAPITAL	FCPI,FIP,FCPR	CIF	Commission
MCAPITAL	FCPI,FIP,FCPR	CIF	Commission
MIMCO	FCPI,FIP,FCPR	CIF	Commission
THEOREIM	FCPI,FIP,FCPR	CIF	Commission
CREDIFINN	Banque	MIOBSP	Commission

## MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

1. le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 30% de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

2. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser rapidement.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non- indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens contractuels.

## MODE DE COMMUNICATION

Si la relation est appelée à devenir durable, le client sera contacté par courriels ou rapports écrits.

L'évaluation de l'adéquation, dans le rapport de mission, vise à permettre au CIF d'agir au mieux des intérêts du client.

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

## MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier à l'adresse du siège

Par tel/ fax : 06 10 91 58 27 ou par mail : [contact@optipatrimoine.net](mailto:contact@optipatrimoine.net)

**Traitement des réclamations :**

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

### Saisir un médiateur :

**I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :**

Médiateur de l'Anacofi  
92 rue d'Amsterdam  
75009 Paris

**II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :**Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche  
Médiateur de l'AMF  
Autorité des Marchés Financiers  
17, place de la Bourse  
75082 Paris cedex 02

Site internet : [www.amf-france.org/fr](http://www.amf-france.org/fr)

**Pour les activités d'assurance**

La Médiation de l'Assurance  
TSA 50110  
75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)

**Pour les activités d'IOBSP et Immobilières<sup>3</sup>**

Médiation de la consommation - ANM Conso  
2 rue de Colmar  
94300 VINCENNES

Site internet : <http://www.anm-conso.com>

### DATE ET SIGNATURE<sup>4</sup>

Le client

Fait à : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Le conseiller

Fait à : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_